

Comité syndical du 16 novembre 2015

DELIBERATION N° 15-036

Objet : Autorisation au Président à signer le marché de création du site internet du Syndicat

Le seize novembre deux mille quinze à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
- 9 NOV. 2015	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
- 1 DEC. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
- 1 DEC. 2015	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
Publication ou notification :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
- 1 DEC. 2015	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine

Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

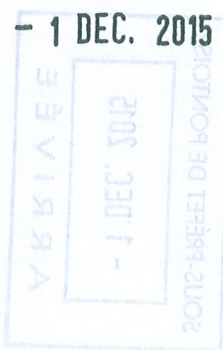
M. Pierre BEMELS Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Sont excusées :

Mme Djida TECHTACH Déléguée du Département du Val d'Oise

Mme Michèle BERTHY Déléguée du Département du Val d'Oise

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON



Le Comité syndical,

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n° 15-008 relative à la délégation de compétences du Comité syndical au Président du Syndicat,
Vu la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre le Département du Val d'Oise et le syndicat mixte,
Vu le rapport n° 15-036,*

Après en avoir délibéré (99 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

APPROUVE la création du site Internet de Val d'Oise Numérique ;

APPROUVE le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres pour la conception, la mise en œuvre et la maintenance du site Internet du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, sous forme de procédure adaptée d'un montant strictement inférieur à 90 000 €HT ;

PRECISE que ce marché est estimé à moins de 25 000 € HT ;

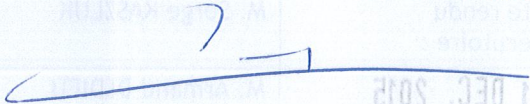
AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir ;

AUTORISE, en cas d'appel d'offres infructueux, le lancement d'une procédure négociée ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**



Monsieur Pierre-Edouard EON

